



Raccordement au gaz de ville

Par **achemla**, le **15/10/2008** à **10:56**

Bonjour,

Nous avons commencé des travaux sur une maison de village il y maintenant 8 mois, les travaux arrivant à leur fin d'ici peu (mi-novembre). Dans ce cadre nous avons sollicité GDF (en mars) pour un raccordement au gaz de ville, qu'ils ont accepté sans se renseigner à notre mairie de la faisabilité du projet. Nous avons du coup fait notre installation chaudière et chauffages pour le gaz de ville. Il y a 3 semaines au moment de la date de raccordement prévue début septembre, GDF nous a dit que la mairie refusait le raccordement stipulant que la chaussée étant refaite depuis moins d'un an ils ne tenaient pas à ce qu'elle soit abîmée.

Nous souhaiterions savoir d'une part si la mairie peut s'opposer au raccordement? D'autre part si GDF ne devait pas vérifier avant leur accord la faisabilité du raccordement.? Enfin quels recours avons-nous au niveau juridique?

Tout ceci entraîne pour nous un surcoût évident (achat d'une nouvelle chaudière, frais d'installations, consommation électrique...).

Merci pour votre réponse à venir.

Cordialement.